

**PROCES-VERBAL -  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 MARS 2017**

Date de Convocation : *L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars, à 19 heures,*  
8/03/2017

Date d'affichage  
21/03/2017

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 27

**Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, M. Pigné, M. Kisling, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, Melle Gourbeault, M. Pascal, Mlle Larangeira, M. Faucomprez, M. De Jong, Mme Chazal-Mathieu, M. Landrin, M. Deshayes, Mme Verrier, M. Scuiereb.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

Mme Aubert-Druel (P/M. Manchet), Mme Bouchet (P/M. Pigné), M. Hatot (P/M. Ponnet), Mme Lachaux (P/M. Wambecke), M. Valent-Falandry (P/M. Pascal), Mme Desry (P/M. Guichard), Mme Foy (P/M. Kisling), Mme Bou-Anich (P/Mme Dodrelle).

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Tievant, Mme Herrmann

*Madame Gourbeault a été désignée Secrétaire de Séance.*

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 : aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

**Monsieur le Maire** donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 2016/61            16-déc **Contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés à la protection statutaire du personnel communal**  
Signature du contrat précité avec la société GRAS SAVOYE domiciliée 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex à l'attention des agents titulaires et stagiaires.  
Date et durée : 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Marché conclu sur l'offre de base à un taux de cotisation de 5,34 % - la nature et le montant de l'assiette retenue pour le calcul du prix sont le traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire des agents titulaires et stagiaires du compte administratif de l'année précédente.
- 2016/62            22-déc **Avenant n°3 à la convention triennale de participation au festival Jazz au fil de l'Oise**  
Signature de l'avenant n°3 relatif au concert du dimanche 6 novembre 2016 à l'église de l'Isle-Adam avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » représentée par son président Stéphane Girard, dont le siège social est Maison de l'Education des Loisirs et de la Culture, 64 boulevard des Chasseurs, 95800 Courdimanche.  
Montant participation : 2 500 euros TTC.

- 2016/63                    26-déc **Souscription des contrats d'assurance de la ville**  
 Selon la procédure MAPA (Marché à procédure adaptée) il a été attribué le marché des contrats d'assurance ville - lot 1 (assurance multirisque habitation, dommage aux biens) - lot 2 (assurance responsabilité civile) - lot 3 (assurance automobile et mission des agents) à la société SMACL domiciliée 141 avenue Salvador Allendé, 79031 Niort Cedex 9.  
 Date et durée : 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
 Cotisation lot 1 : 9 700,25 € TTC – lot 2 : 4 105,22 € TTC – lot 3 : 8 724,13 € (flotte automobile) et 889,21 € (mission des agents)
- 2017/01                    02-janv **Convention pour mise en place d'un Relais assistantes maternelles**  
 Signature de la convention avec l'IFAC 95 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) sis 12 boulevard Maurice Berteaux, 95130 Franconville comprenant l'animation d'ateliers collectifs (enfants de 0 à 3 ans), l'accueil, l'information, le soutien pédagogique et éducatif destiné aux assistant(e)s maternel(le)s.  
 Date : année 2017  
 Montant : 17 238 € TTC.
- 2017/02                    02-janv **Convention de séjour au Futuroscope organisé par le Club ados**  
 Signature d'une convention pour le séjour précité du 4 au 6 avril 2017 pour 16 enfants et 2 adultes avec la société A.T.R. (Alpes Tours Réservations) sise 38 avenue Jean Jaurès, 26200 Montélimar.  
 Montant : 2 704 € TTC soit 169 € par enfant.
- 2017/03                    02-janv **Convention de séjour au Collet d'Alleverd (38) organisé par les Accueils de loisirs**  
 Signature de la convention précitée pour le séjour du 11 au 18 février 2017 au Centre Les Mainiaux pour 42 participants (35 enfants, 1 responsable et 6 adultes supplémentaires) avec l'association PEP Découvertes, sise 5/7 rue Georges Enesco, 94026 Créteil.  
 Montant : 19 810 € TTC.
- 2017/04                    10-janv **Contrat de fourniture de produits d'entretien**  
 Signature du contrat précité avec la société Hygie Professionnel sise 6 avenue des Noisetiers, 60100 Creil.  
 Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
 Montant fixé par bon de commande.
- 2017/05                    11-janv **Contrat d'entretien de l'horloge de la mairie**  
 Signature du contrat précité avec la Société Bodet sise 13 rue des Champs, Central Parc, 59491 Villeneuve d'Ascq.  
 Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
 Montant : 146,33 € TTC.
- 2017/06                    11-janv **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - projet de logements sociaux 129 rue du Maréchal Foch**  
 Signature du contrat précité avec la Société LDC SNC sise 30 vieux chemin du Potager, 95620 Parmain.  
 Montant de la prestation : 30 720 € TTC.

- 2017/07 11-janv **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - étude préliminaire, capacitaire et économique opération triangle De Gaulle/vieux chemin du Potager**  
Signature du contrat précité avec la Société LDC SNC sise 30 vieux chemin du Potager, 95620 Parmain.  
Montant de la prestation : 6 000 € TTC.
- 2017/08 11-janv **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - étude préliminaire, capacitaire et économique opération centre des Arcades**  
Signature du contrat précité avec la Société LDC SNC sise 30 vieux chemin du Potager, 95620 Parmain.  
Montant de la prestation : 6 000 € TTC.
- 2017/09 11-janv **Convention d'adhésion annuelle à l'IFAC 95**  
Signature de la convention avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC 95) sise 12 boulevard Maurice Berteaux, 95130 Franconville permettant à la ville de bénéficier de formations d'animateurs, d'actions éducatives pour les structures d'accueil, d'informations et missions diverses.  
Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017  
Montant adhésion : 0.16 € par habitant soit pour 5 679 habitants = 908,64 € TTC.
- 2017/10 12-janv **Contrat d'entretien de la sirène**  
Signature du contrat d'entretien précité avec la société DEMAY sise 51 rue Ronsard, 95230 Soisy S/Montmorency.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
Montant : 162 € TTC.
- 2017/11 12-janv **Contrat d'entretien et vérification du matériel de cuisson à gaz**  
Signature du contrat précité avec la société Nord Dépannage Restauration, sise 83 rue Saint Roch, Bat 3, ZA Saint Roch, 95260 Beaumont sur Oise.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017  
Montant : 1 587,60 € TTC.
- 2017/12 17-janv **Contrat de services pour intervention sur alarmes des bâtiments communaux et télésurveillance vidéo des ateliers municipaux**  
Signature du contrat précité avec la Société CVS sise 6 rue du Chemin Vert, 95340 Persan.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017  
Montant : 9903,46 € TTC.
- 2017/13 18-janv **Contrat d'engagement pour une pièce de théâtre « la parole est à la victime »**  
Signature du contrat d'engagement pour la pièce précitée avec l'association ABCD « Les Fous de la Rampe » représentée par sa directrice Francine Bourgoïn, sise 6 rue Fragonard, 95430 Butry S/Oise.  
Date et lieu : samedi 28 janvier 2017 à la salle Jean Sarment  
Montant : 850 € TTC.

- 2017/14            19-janv **Contrat d'entretien des portails des bâtiments communaux**  
Signature du contrat précité avec la Société Automatismes Diffusion, sise 58 rue Flammarion, 95600 Eaubonne.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
Montant : 2 580 € TTC.
- 2017/15            24-janv **Contrat d'entretien de l'Office du Tourisme et de la salle des associations 71 rue du Maréchal Foch**  
Signature du contrat d'entretien précité avec la société Bulle Nettoyage sise 20bis avenue des Bonshommes, 95290 L'Isle-Adam.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
Montant : 7 846,56 € TTC.
- 2017/16            24-janv **Contrat d'entretien et de maintenance du matériel de ventilation**  
Signature du contrat précité avec la société HPR sise 2 rue des Communes, 78260 Achères.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
Montant des interventions par site :  
- Ecole Maurice Genevoix : 2 fois par an soit 726 € TTC  
- Ecole Maurice Genevoix cuisine 1 : 1 fois par an soit 121,08 € TTC  
- Ecole du Centre : 1 fois par an soit 236,11 € TTC  
- Centre de loisirs de Jouy le Comte : 1 fois par an soit 236,11 € TTC.
- 2017/17            10-févr **Contrat d'entretien des extincteurs, exutoires de désenfumage et alarmes incendie**  
Signature du contrat précité avec la société ABAFLAM, sise ZI rue de la Haute Borne, 27140 GISORS.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.  
Montant : 2 178,48 € TTC.
- 2017/18            10-févr **Convention pour l'entretien de l'éclairage public du Parc de Parmain**  
Signature de la convention précitée avec Monsieur Rochiccioli, président du syndicat des propriétaires du Parc de Parmain.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Montant : 1 773,60 € TTC.
- 2017/19            10-févr **Convention pour assurer le passage d'un véhicule des services municipaux en cas de chute de neige ou de verglas dans la résidence du Parc de Parmain**  
Signature de la convention précitée avec Monsieur Rochiccioli, président du syndicat des propriétaires du Parc de Parmain concernant les rues du Maréchal Lyautey, rue Charlotte, rue de Nancy, rue Marie Thérèse et rue des Templiers.  
Date et durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Montant par passage : 210 € TTC révisable annuellement selon coût du sel et du personnel communal.

**2017/01 et 2017/02 - Démission et installation de 2 nouveaux conseillers municipaux**

CONSIDERANT la démission de Monsieur François-Régis CHATELIER, conseiller municipal au 16 janvier 2017, il est nécessaire d'installer le suivant de liste,  
Considérant que **Madame Renée BOU ANICH**, suivante de liste, a accepté ce poste,

- ⇒ **INSTALLE** Madame Renée BOU ANICH au sein du conseil municipal.
- ⇒ **DESIGNE** Madame Renée BOU ANICH à siéger au sein des commissions suivantes : Affaires Sociales, Finances-Budget, Environnement, Associations et Affaires Culturelles.

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Mario STERI, conseiller municipal au 3 janvier 2017, il est nécessaire d'installer le suivant de liste,

Considérant que Monsieur Sébastien SCUIEREB, suivant de liste, a accepté ce poste,

- ⇒ **INSTALLE** Monsieur Sébastien SCUIEREB au sein du conseil municipal.
- ⇒ **DESIGNE** Monsieur Sébastien SCUIEREB à siéger au sein des commissions suivantes : Finances-Budget, Commerce et artisanat et Fêtes et cérémonies.

### **2017/03 – Installation d'un nouveau conseiller municipal**

**CONSIDERANT** l'installation de Monsieur Frédéric LANDRIN lors du conseil municipal du 13 décembre 2016, celui-ci est nommé au sein des commissions municipales suivantes : Associations, Urbanisme, Environnement et Information/Communication.

### **2017/04 - Désignation d'un délégué suppléant au sein du SIPIA**

*Le Conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **VOTE à main levée et désigne Monsieur Didier PONNET**, délégué suppléant de la ville de Parmain au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain L'Isle-Adam, suite à la démission de Madame Claudine Bouvard.

### **2017/05 - Désignation d'un délégué titulaire au sein du SIAEP**

*Le Conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **VOTE à main levée et désigne Madame Nicole DODRELLE**, déléguée titulaire de la ville de Parmain au Syndicat Intercommunal d'alimentation de l'Eau Potable suite à la démission de Madame Claudine Bouvard.

### **2017/06 - Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Tri-Or**

*Le Conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **VOTE à main levée et désigne Monsieur Sébastien SCUIEREB** délégué titulaire de la ville de Parmain au Syndicat Intercommunal Tri-Or suite à la démission de Monsieur Mario Stéri.

### **2017/07 - Désignation d'un délégué suppléant au SMDEGTVO - Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications du Val d'Oise**

*Le Conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **VOTE à main levée et désigne Monsieur Sébastien SCUIEREB** délégué suppléant de la ville de Parmain au Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications du Val d'Oise, suite à la démission de Monsieur Mario Stéri.

### **2017/08 - Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat de la musique du Vexin**

*Le Conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **VOTE à main levée et désigne Monsieur Gerhardus De JONG** délégué titulaire de la ville de Parmain au Syndicat de la Musique du Vexin, suite à la démission de Monsieur François Régis CHATELIER.

## **2017/09 - Débat d'Orientations budgétaires 2017**

En application de l'article L2312.1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

Les documents suivant ont été annexés à la note de synthèse :

- Balance générale du budget – compte administratif 2016
- Etat de la dette
- Rapport sur les orientations budgétaires 2017

L'état n°1259 de notification des taux d'imposition 2017 et l'état n°1386bis TH sur les renseignements statistiques du rôle d'imposition pour la taxe d'habitation en 2016 n'ayant pas été communiqués par les services de l'Etat.

**Monsieur le Maire** retrace une synthèse du rapport notamment les baisses drastiques des dotations depuis 3 ans... La DGF a été considérablement diminuée, bien que la dotation annoncée pour l'année à 100 % ne sera que de 50 % c'est autant d'argent en moins. Ce n'est pas une dotation négligeable. Cette dotation est la base du fonctionnement.

Il rappelle que les taux communaux n'ont pas été bougés depuis 10 ans ! Peut-être au détriment de certaines dépenses... C'est une constatation de la difficulté qui nous attend si cela perdure. Il ne faut pas catastropher, on y arrive.

Selon la Loi de finances pour 2017, la part communale se voit réduite de moitié.

Il rappelle les chiffres de la DGF de 2015 à 2017 consécutifs à la baisse des dotations.

Partout il y a des diminutions, à chaque page. Un prochain numéro spécial Finances sera édité.

Les chiffres de la population sont évoqués notamment la composition des ménages qui tend à s'inverser entre 2008 et 2013 entre hommes seuls et femmes seules.

### **Les services municipaux :**

Le service urbanisme existe encore dans notre commune mais c'est un service qui peut disparaître et deviendra intercommunal, pour diminuer les coûts !!!

On est à la recherche d'économie pour l'avenir, il faudra une vue précise au niveau communal et au niveau intercommunal mais il faudra que la population accepte que les pouvoirs soient au niveau intercommunal.

Il évoque la diminution de la fréquentation du club ados : certains tassements sont dus aux jeux vidéo et internet.

### **L'endettement de la commune :**

Moyenne sage et n'appelle pas de remarques particulières. L'année dernière la ville a contracté un emprunt de 750 000 €, cette année ce sera 1 000 000 euros afin de faire face à l'acquisition du 7 rue Raymond Poincaré (terrain 2800 m<sup>2</sup> + bâtiment pour cabinet médical pour 4 médecins, kynésithérapeutes et infirmières). Il faut leur faciliter le travail et les fidéliser par des installations adéquates, des parkings ainsi que des accès handicapés. La maison principale ne change pas d'aspect extérieur, 9 logements sociaux y seront aménagés.

### **Les recettes de fonctionnement :**

La perte totale de recettes DGF s'élève à 230 536 euros en moins sur 3 ans !

Les produits de la fiscalité directe sont en deçà des taux moyens communaux au niveau départementaux.

Les droits de mutation - constat communal : nous aurons au moins l'équivalent par rapport à 2016 avec les ventes de maison.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de personnel sont le premier poste de dépenses au niveau communal, la rigueur en matière de masse salariale est cruciale.

**Fonds de péréquation :**

Argent versé que l'on redistribuait aux communes moins favorisées, cette charge a été voté au niveau de l'intercommunalité, il a donc été décidé de prendre en charge ce fonds intégralement par la Communauté de Communes, d'où une économie de 115 000 € pour 2017. C'est important, les communes en sont soulagées.

**Prélèvement au titre de la loi SRU :**

Toutes les communes en sont assujettis ou presque. 25 % de logements sociaux, on est donc pénalisé. Plan triennal s'est terminé en 2016 qui nous a mis à l'abri d'une surtaxe jusqu'en 2019, mais au paiement de 64 000 euros tout de même pour 2017.

*Monsieur le Maire* donne la parole à l'assemblée :

*Monsieur Deshayes* revient sur les recettes de fonctionnement : la réduction de la DGF a commencé en 2014, il aurait souhaité avoir celle de 2013. Il remarquait que la taxe d'habitation augmente (base valeur locative) perte de 92 000 euros.

*Monsieur le Maire* lui répond que les bases n'ont augmenté que de 0.4 %.

*Monsieur Deshayes* : les parminois ont supporté l'augmentation des impôts locaux, la part départementale a considérablement augmenté, l'année dernière c'était l'intercommunalité. Il souhaite savoir dans quelle mesure les parminois vont pouvoir supporter cette augmentation.

*Monsieur le Maire* répond qu'on ne maîtrise pas l'augmentation des bases.

*Monsieur Deshayes* : ne conteste pas

*Madame Verrier* relève en page 23 concernant la pénalité SRU de 2015, elle s'étonne du montant.

*Monsieur le Maire* lui répond que c'est parce que nous avons eu la déduction de certains investissements faits au titre de la loi SRU (viabilisation des terrains pour le logement social etc.) qui donnent droit à des dépenses déductibles.

*Monsieur Scuiereb* relève en page 21 : -chapitre 011 charges à caractère général- entre 2016 et 2017 une différence de 186 000 euros.

*Monsieur le Directeur Général des Services* lui répond que ces chiffres sont du réel en 2015, en 2016 c'est une prévision, en 2017 c'est une proposition qui sera régularisée au Compte Administratif.

*Le conseil municipal,*

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **APPROUVE** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2017.

### **2017/10 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un registre d'actions autour du numérique – Bibliothèque municipale**

Dans le cadre de l'aide aux projets de développement de la lecture publique, le Conseil Départemental du Val d'Oise a lancé un appel à projet pour les bibliothèques publiques des communes de 5000 habitants et plus. La bibliothèque de Parmain, répondant aux critères d'éligibilité requis, souhaite proposer tout au long de l'année, des activités autour du numérique. En effet, si celle-ci n'est munie à ce jour que de quelques outils en ligne (*ToutApprendre.com* : langues étrangères, informatique, bureautique et Maxicours), d'une salle informatique (5 ordinateurs, 1 imprimante couleur), d'un accès Wifi, elle souhaite souligner le potentiel offert par le numérique en matière de loisirs et de créativité.

Le numérique invitant à la contribution des usagers, nous avons mis en place très récemment des rencontres régulières afin que chacun puisse évoquer ses difficultés et tenter d'y trouver une solution. Cette approche participative -d'accès au numérique par l'intelligence collective- devrait permettre de tempérer les appréhensions des publics.

En complément, nous souhaitons proposer un "temps fort" visant un cheminement différent, où les publics auront à leur disposition les outils nécessaires à exprimer leur inventivité numérique, encadrés par une professionnelle.

Ces activités devraient permettre de :

- ✓ montrer les atouts majeurs du numérique en matière de créativité,
- ✓ attirer l'attention de 'non-lecteurs' par une utilisation différente du lieu "bibliothèque" pouvant proposer autre chose que la lecture d'imprimés,
- ✓ proposer des découvertes ludiques par l'utilisation du numérique notamment à des publics adolescents,
- ✓ agiter la vision académique de ce service public.

C'est pourquoi les rencontres contributives se verront parachevées par une journée "salon-découverte de la création numérique" proposant :

- un atelier de création musicale avec le Makey Makey
- la création d'une BD numérique
- la découverte d'un peintre de la vallée des Impressionnistes
- un atelier Stop Motion
- des activités pour les plus jeunes autour d'un conte numérique
- un jeu collectif

#### Coût du projet en € TTC :

Ateliers (Association Rencontres Urbaines)	750
Journée "Salon-découverte" (Matériels + Intervenante / Euterpe Consulting)	1 500
TOTAL	2 250

*Mademoiselle Larangeira* demande la découverte d'un peintre quelle est sa place dans le numérique.  
*Madame Dodrelle* lui répond c'est la découverte de la peinture via le numérique !

**Le Conseil Municipal,**  
**A L'UNANIMITE,**

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au meilleur taux possible, soit 1 125 €.

#### **2017/11 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour une boîte de retour de documents à la bibliothèque municipale**

Dans le cadre de l'aide aux projets de développement de la lecture publique, le Conseil Départemental du Val d'Oise a lancé un appel à projet pour les bibliothèques publiques des communes de 5000 habitants et plus.

La bibliothèque de Parmain, répondant aux critères d'éligibilité requis, souhaite proposer un nouveau service -indépendant des contraintes horaires- par l'acquisition d'un système de retour de documents externe.

Si un élargissement des horaires d'ouverture est acté (+ 3h30), force est de constater que ces horaires ne pourrissent pas à toutes situations.

La boîte de retour, service ardemment souhaité par les usagers, semble être la réponse à notre souci de qualité du service public sur la commune de Parmain.

Celle-ci rendrait les retours de documents possibles 7/7 et 24/24 pour les publics ayant des contraintes horaires ne permettant pas l'accès à la bibliothèque mais aussi à des publics potentiels qui pourraient se montrer frileux à l'idée d'accuser un retard dans le retour des documents.

En outre, ce service permettrait à des publics ayant un retard conséquent, de rendre les documents afin que la bibliothèque en dispose pour d'autres usagers.

**Coût du projet en € TTC :**

Achat "Boite de retour" de documents	1 900
--------------------------------------	-------

*Madame Chazal* s'étonne du fait qu'il y a déjà une boîte !

*Madame Dodrelle* lui répond oui mais elle n'est pas commode.

*Madame Chazal* demande le taux de retour dans cette boîte ? Nécessite-t-elle vraiment une autre boîte ?

*Madame Dodrelle* lui répond que par rapport aux demandes des usagers, il n'y a pas assez de place dans celle installée. Après 3 mois un sondage sera fait.

*Monsieur Wambecke* s'étonne du tarif de la boîte il demande quel genre de boîte ce sera ?

*Monsieur le Maire* l'invite à aller la voir sur place lorsqu'elle sera installée.

**Le Conseil Municipal**

**A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au meilleur taux possible, soit 950 € (50% du montant total du projet).

**2017/12 - Tableau des effectifs 2017**

VU le tableau des effectifs 2016 adopté par délibération n°2016/42 du Conseil municipal en date du 5 septembre 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de transformer d'une part un poste de Chef de service de Police Municipale en poste de Chef de service de Police Municipale principal de deuxième classe suite à l'avancement de grade d'un agent, et, d'autre part, un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à 80 % en poste à plein temps.

**Le Conseil municipal**

**A L'UNANIMITE**

- ⇒ **TRANSFORME** un poste de Chef de service de Police Municipale en poste de Chef de service de Police Municipale principal de deuxième classe et un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à 80 % en poste à plein temps (tableau modifié joint en annexe).

**Informations :**

*Mademoiselle Larangeira* informe qu'elle n'est plus déléguée à la bibliothèque et salon du livre depuis le 14 décembre 2016.

*Mademoiselle Portier* rappelle la date du carnaval 2017 soit le 18 mars.

*Madame Dodrelle* rappelle la date du concours de dictée le 25 mars et fait appel aux bonnes volontés pour son organisation.

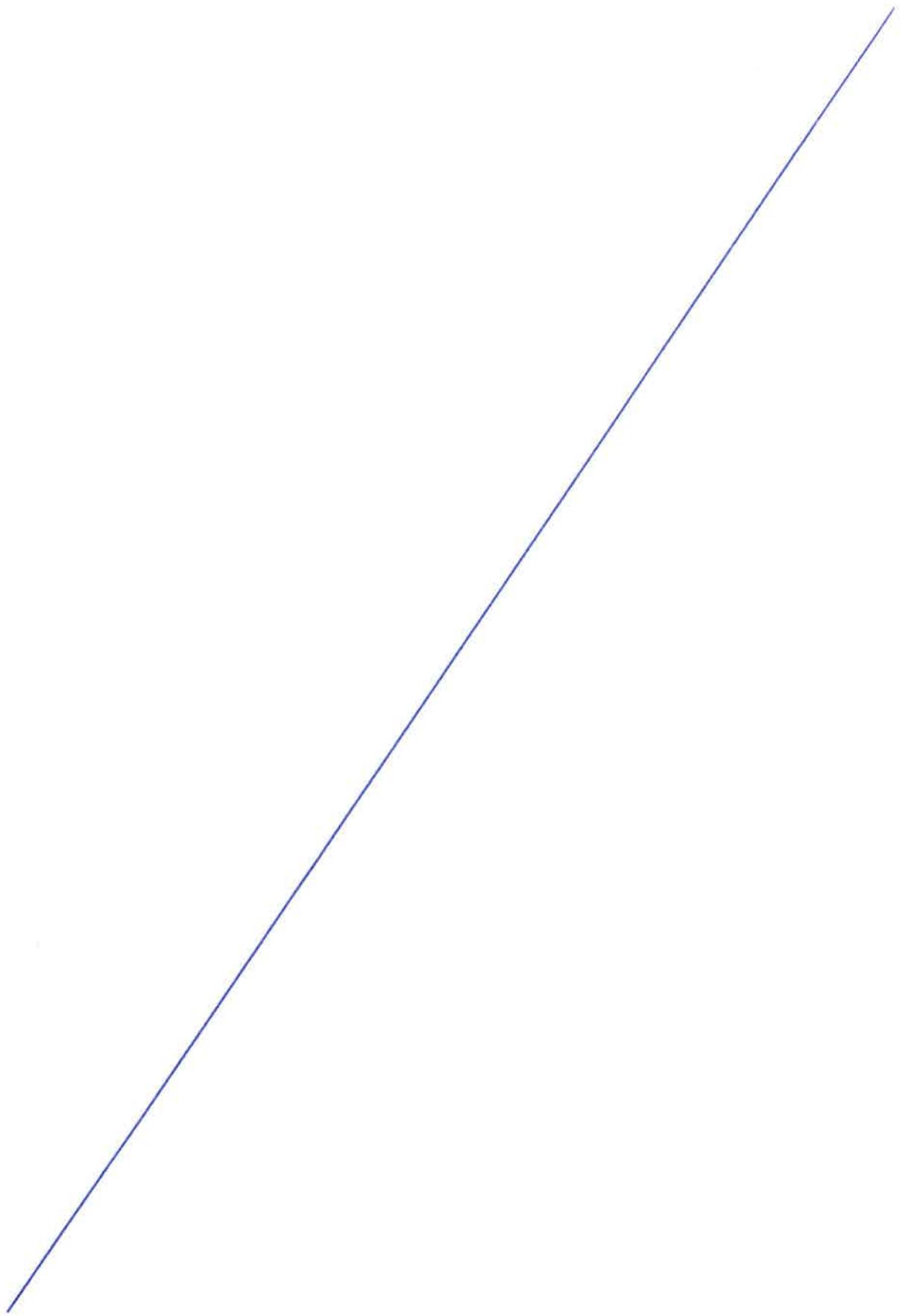
*Monsieur Scuiereb* pose la question de la reformulation du document du PLU ?

*Monsieur le Maire* lui répond qu'il sera reformulé demain matin en séance de travail avec le cabinet d'architecture.

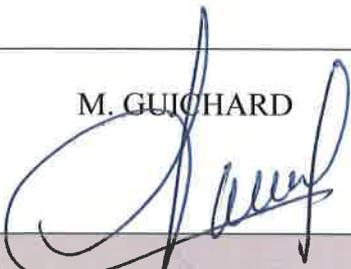
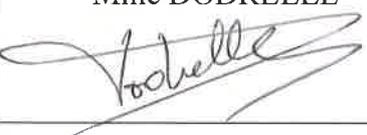
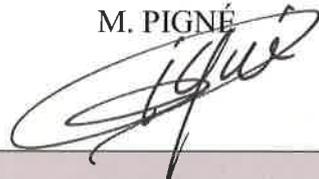
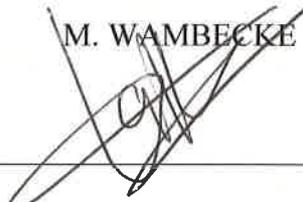
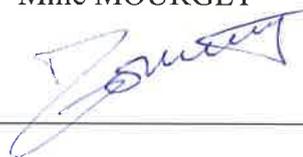
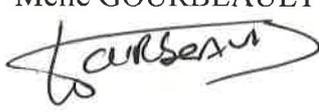
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.*



**Roland GUICHARD**  
Maire de PARMAIN



Conseil municipal du 14 mars 2017 à 19hListe des présents

M. GUICHARD 	Mme DODRELLE 	M. MANCHET 
Mme AUBERT (absente excusée représentée)	M. PIGNÉ 	Mme BOUCHET (absente excusée représentée)
M. HATOT (absent excusé représenté)	Mme LACHAUX (absente excusée représentée)	M. KISLING 
M. PONNET 	Melle PORTIER 	M. WAMBECKE 
Mme MOURGET 	Melle GOURBEAULT 	M. PASCAL
Melle LARANGEIRA	M. VALENT-FALANDRY (absent excusé représenté)	Mme DESRY (absente excusée représentée)
M. FAUCOMPRESZ 	Mme FOY (absente excusée représentée)	M. DE JONG 
Mme CHAZAL-MATHIEU	M. Frédéric LANDRIN 	Mme Renée BOU-ANICH (absente excusée représentée)
Mme TIEVANT (absente excusée)	M. DESHAYES 	Mme VERRIER
Mme HERRMANN (absente excusée)	M. Sébastien SCUIEREB 	

